

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 11 avril 2011

### Retraite complémentaire Agirc et Arrco

### Nouvelles valeurs des points de retraite Nouveaux salaires de référence

Conformément à l'accord du 18 mars 2011, les représentants des organisations syndicales et patronales réunis en Commissions paritaires le 11 avril 2011, ont décidé d'augmenter les valeurs des points de retraite Agirc et Arrco respectivement de 0,41 % (soit une moyenne annuelle de 0,49%) et de 2,11 % (soit une moyenne annuelle de 1,76 %) à effet du 1<sup>er</sup> avril 2011.

Elles sont portées :

- pour l'Agirc à **0,4233 €**,
- pour l'Arrco à **1,2135 €**.

Cette différence de revalorisation entre l'Agirc et l'Arrco est inscrite dans l'accord du 18 mars, qui prévoit un alignement des rendements\* des deux régimes en 2012. Ceux-ci seront ensuite stabilisés jusqu'en 2015. Objectif : rééquilibrer la situation des deux régimes alors que le régime des cadres, au rendement un peu plus élevé, fait face à une situation financière plus difficile.

Les retraites versées trimestriellement au 1<sup>er</sup> juillet 2011 prendront en compte cette augmentation, ainsi que la régularisation due au titre de l'échéance versée début avril.

Concernant les salaires de référence ou prix d'achat du point, ils ont été augmentés de 2,2 % pour 2011, soit un montant :

- pour l'Agirc de **5,1354 €**,
- pour l'Arrco de **14,7216 €**.

\*rendement brut effectif =  $\frac{\text{valeur de service du point}}{\text{salaire de référence} \times \text{taux d'appel}}$

#### CONTACT PRESSE

dc.presse@agirc-arrco.fr